



modification du droit de visite

Par **fabre**, le **22/03/2011** à **21:14**

Bonsoir,

Divorcée depuis plus de 2 ans, maman de 2 enfants de 8 et 5 ans, il était convenu dans le jugement de divorce d'un droit de visite du père un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Or, à partir du mois de juin leur père vient de m'informer d'une mutation professionnelle sur Paris (j'habite Toulon) et de sa volonté à excercer son droit uniquement pendant les vacances scolaires.

Puis je m'y opposer afin de préserver la qualité de vie de mes enfants encore petits et qui ne cesse de réclamer leur papa.

D'avance merci pour toute l'attention que vous porterez à ma demande.....

Magali

Par **Claralea**, le **23/03/2011** à **10:45**

Bonjour, non, vous ne pouvez pas vous opposer à ce que leur pere demenage pour cause de mutation, pour n'importe quelle cause non plus d'ailleurs.

Et effectivement, comme il ne pourra plus voir ses enfants, il peut faire une demande au JAF d'avoir ses enfants un peu plus pendant les vacances scolaires pour palier à ce manque. Il faudra également que vous demandiez à ce que les frais de transports soit à sa charge et comment ils se derouleront